Lettre d'information
Janvier 2019

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

En ce début d'année, et après une période de fin d'année douloureuse pour Strasbourg et pour l'Alsace, je souhaite vous présenter à tous mes meilleurs voeux pour 2019. Une année que j'espère pleine de vie, riche d'aventures et de projets, entourés de tous ceux qui vous sont chers : une année fructueuse et pleine d'espérance pour notre pays et notre avenir.

Fidèlement,

Fabienne Keller

Une volonté d'apaisement et de dialogue avec le Grand Débat National

Le grand débat national

En réponse à la crise des "gilets jaunes", le Gouvernement a annoncé l'ouverture d'un Grand Débat National, ouvert à tous.

J'espère sincèrement que ce débat sera l'occasion d'expressions constructives et qu'il sera placé sous le signe de l'apaisement des tensions sociales que nous connaissons depuis la fin d'année dernière. Il doit permettre à chacun de s'exprimer et d'être entendu.

En ce sens, je serai particulièrement attentive aux réponses concrètes que donnera le Gouvernement à ce débat.

Lien vers le site du Grand Débat »

Mieux prendre en compte les difficultés des maires

J'ai échangé avec de nombreux Maires et élus locaux depuis les premiers articles concernant le "blues" des Maires l'été dernier. Quelques préoccupations reviennent régulièrement et ont retenu toute mon attention :

1. Des relations difficiles avec l'Etat et ses services
De très nombreux maires, principalement de petites communes, s'estiment trop peu accompagnés et considérés par les services administratifs. Ces communes ont souvent peu de personnel, il est donc essentiel que les services de l'Etat soient à leur disposition pour répondre à leurs questions et les épauler dans leurs démarches.

2. Un statut de l'élu à améliorer
Alors que les maires s'engagent quotidiennement au service de leurs concitoyens et consacrent de nombreuses heures à leur commune, le statut de maire n'est pas assez adapté aux contraintes liées à leur mandat et freine plus d'une vocation. Régime indemnitaire, formation, régime de responsabilité et régime social sont autant de points qui méritent d'être améliorés pour pallier au sentiment de malaise exprimé par les élus locaux. **Lire les propositions du Sénat sur le statut des élus locaux »**

3. La réduction des dotations, véritable frein à l'investissement
En quatre ans, les dotations de l'Etat ont été réduites en moyenne de près de 30%. Pour certaines communes, ce sont plus de 50% de leurs dotations qui ont disparu. De nombreux maires ont fait part de leurs difficultés à gérer leur commune de manière satisfaisante du fait d'un manque de moyens. En effet, la réduction des dotations peut être un frein considérable à l'investissement. Ainsi le maire se retrouve dans une impasse entre baisse de moyens et besoins en services publics de proximité des habitants.

4. Les petites communes au sein des intercommunalités : un fonctionnement en demi-teinte
Pour les communes les moins peuplées, l'intégration dans une communauté de commune n'est pas toujours évidente. En effet, de nombreux élus se ne sentent pas pris en compte dans des intercommunalités trop grandes, où leur voix est peu entendue. Pour autant, d'autres soulignent les avantages apportés par les intercommunalités, notamment l'accès à des services administratifs compétents ou la mutualisation efficace des moyens financiers pour réaliser des projets de grande ampleur.

Accompagnement des communes nouvelles

Au cours des dernières années, de plus en plus de communes françaises ont fait le choix de se regrouper afin de créer des communes nouvelles. Ainsi, au 1er janvier 2018, près de 1900 communes, représentant 1,9 millions d'habitants, ont choisi d'adopter ce nouveau statut.

De nombreux dispositifs sont prévus pour permettre d'accompagner les communes qui font ce choix, toutefois, certains éléments restent perfectibles.

C'est pourquoi j'ai cosigné la proposition de loi de ma collègue Françoise Gatel qui permettra de faciliter l'adaptation des communes nouvelles aux réalités des territoires. Mode de gouvernance (composition du conseil municipal après 2020), fonctionnement pendant la période transitoire (problème du remplacement des sièges vacants), et organisation avec l'intercommunalité (communes-communautés) sont ainsi retravaillés pour répondre aux besoins identifiés par ces communes.

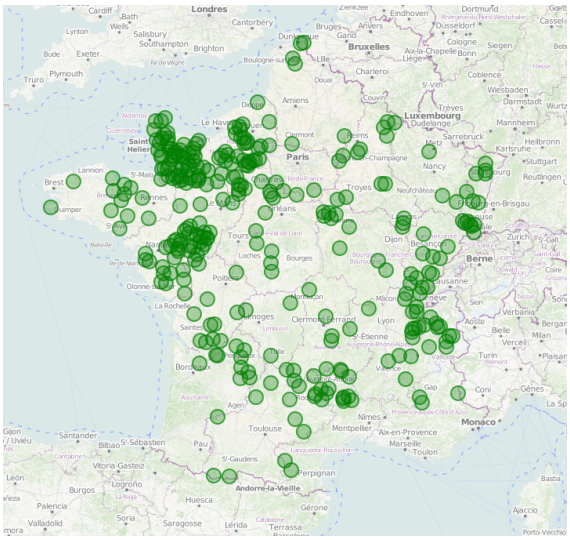

Cette proposition de loi a été adoptée par le Sénat le 11 décembre dernier et sera prochainement débattue à l'Assemblée Nationale.

Lien vers le dossier législatif »

Mesures du PLF 2019 en faveur des collectivités

Au cours de l'examen du Projet de loi de Finances pour 2019, j'ai cosigné plusieurs amendements en faveur des collectivités territoriales et des élus locaux, dont voici quelques exemples.

Indemnités des maires de petites communes
Au cours de l'année 2018, de nombreux maires de petites communes se sont étonnés de voir leur indemnité entrer dans le champ des revenus imposables. Cette conséquence imprévue de la mise en place du prélèvement à la source n'avait pourtant pas lieu d'être puisque cette indemnité n'est pas un revenu mais une compensation des frais engagés par l'exercice du mandat. C'est pourquoi j'ai cosigné l'amendement de mon collègue Charles Guené, visant à revenir à la situation antérieure. Cet amendement a été voté à l'unanimité par le Sénat et a été intégré au PLF2019 de manière définitive. Ainsi, les indemnités des maires de communes de moins de 3500 habitants, qui n'ont pas bénéficié de remboursement de frais, ne sont désormais plus imposable sur le revenu.

Maintien du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)
Alors que le texte proposé par le gouvernement prévoyait une minoration du FDPTP, j'ai soutenu l'amendement de ma collègue Martine Berthet qui visait le maintien de ce fonds. Ce fonds permet à des communes dont les finances sont fortement touchées par la disparition de la taxe professionnelle de bénéficier d'une péréquation départementale. Après des minorations successives de 8% en 2017 et 14% en 2018, minorer ce fonds revient donc à fragiliser un peu plus des communes déjà défavorisées. Cet amendement a été adopté par le Sénat mais l'Assemblée Nationale a rétabli cette minoration.

Brexit : quelles solutions pour éviter une rupture brutale ?

J'ai participé au Sénat aux débats et auditions sur le Brexit, quelques jours seulement après le vote du parlement britannique refusant l'accord négocié par Thérésa May avec l'Union européenne.

Suite à ce vote, la menace d'un Brexit sans accord refait surface. Le "No Deal" pourrait avoir des conséquences

potentiellement graves pour le Royaume Uni et ne serait positif ni pour la France ni pour l'Union européenne. C'est un scénario auquel le Gouvernement se prépare depuis plusieurs mois, à travers la loi portant mesures de préparation au retrait du Royaume-Uni de l'UE, définitivement adoptée par le parlement le 17 janvier 2019.

J'ai donc interrogé la Ministre Nathalie Loiseau sur les efforts que le Gouvernement est prêt à faire pour éviter une rupture brutale avec le Royaume-Uni. Qu'est ce que la France est prête à faire pour sortir de cette situation sans pénaliser durablement notre relation avec les Britanniques tout en préservant la cohésion des 27 États Membres ? Le rallongement du délai de négociation est-il envisageable ?

Revoir le débat »

Prendre en compte les différentes formes d'engagement selon les générations

Le Sénat a débattu du rapport sur le Pacte entre les générations que j'ai réalisé avec mes collègues Nadia Sollogoub et Julien Bargeton.

Un écart se creuse entre les générations, on remarque une abstention beaucoup plus forte chez les citoyens de moins de 40 ans qui privilégient souvent de nouvelles formes d'engagement citoyen. On constate aussi chez eux une politisation accrue de la vie, des actes du quotidien.

En conclusion du débat, j'ai rappelé ma conviction que le développement du service civique et l'utilisation des nouveaux canaux d'information et de communication pour mieux prendre en compte les attentes de la population sont des pistes intéressantes pour notre démocratie.

Revoir le débat »

Déjeuner des Maires du Bas-Rhin

A l'occasion du 101ème Congrès des Maires, nous avons, avec mes collègues Sénateurs du Bas-Rhin, invité l'ensemble des Maires du département pour notre traditionnel déjeuner des Maires.

Ce moment convivial fut l'occasion pour nous de les remercier pour leur engagement quotidien au service d'une action de proximité pour leurs concitoyens.

Un grand merci à chacun d'entre eux !

Visite du Sénat

Si vous souhaitez visiter le Sénat en groupe (scolaire, conseil municipal, etc.) n'hésitez pas à contacter ma collaboratrice,

Marie Bourgouin, par mail à l'adresse bureau2.f.keller@senat.fr ou par téléphone au 01.42.34.49.02 .

Les visites étant particulièrement demandées, contactez-nous au plus vite pour avoir l'assurance d'obtenir la date qui vous convient.

Pour plus d'informations au jour le jour, suivez-moi sur Facebook et Twitter

www.fabiennekeller.fr